



Sanction et harcèlement

Par **Vocation**, le **28/03/2021** à **17:14**

Bonjour,

Je suis soignante de la fonction publique. Cette semaine, j'ai été convoquée et on m'a informé que je vais être sanctionnée au disciplinaire, avec un changement de service, suite à différents passages, en tant que patiente car je n'ai pas eu un comportement acceptable en tant que patiente et qu'ils veulent éviter un drame.

[quote]

On reconnaît mon implication et mes compétences professionnelles[/quote]

Par **P.M.**, le **28/03/2021** à **17:40**

Bonjour,

Je suis dubitatif sur la possibilité de vous sanctionner sur des faits qui se sont passés en dehors des heures de travail en fonction des faits reprochés...

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique Hospitalière...

Par **Vocation**, le **28/03/2021** à **17:44**

Merci sincèrement pour votre réponse.

En vous souhaitant une bonne fin de journée.

Mais une dernière chose pensez-vous que la présence d'un avocat est nécessaire ? Je suis anéanti

Je suis une personne fragile et il est bien compris

Par **P.M.**, le **28/03/2021** à **18:57**

A priori, un avocat ne peut pas intervenir dans la procédure disciplinaire contrairement à un

Représentant du Personnel...

Par **Vocation**, le **28/03/2021** à **19:30**

Merci a vous